

Distr.  
LIMITEE

TD/B/39(2)/SC.1/L.1/Add.5  
25 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Trente-neuvième session  
Deuxième partie  
Genève, 15 mars 1993

Comité de session 1

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION 1

Rapporteur : M. E.M. Manakine (Fédération de Russie)

Additif

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
II. Faits nouveaux et questions qui, dans le cadre des Négociations d'Uruguay, intéressent particulièrement les pays en développement (point 4 de l'ordre du jour) ( <u>suite</u> ) .....	196 - 234

page 2

196. Le représentant du Banladesh, parlant au nom des pays les moins avancés (PMA), a complété la déclaration qu'il avait faite au titre du point 3 de l'ordre du jour au sujet de la nécessité d'agencer le projet d'acte final de telle façon que les préoccupations légitimes et essentielles des PMA soient expressément prises en compte. Dans le secteur des TRIM, ces pays devaient être exemptés entièrement et sans réciprocité de l'ensemble des obligations : il fallait qu'ils puissent recourir aux TRIM pour le développement de leur base intérieure d'exportations, pour des raisons liées à la balance des paiements et pour la protection de leurs industries naissantes tant qu'ils resteraient dans la catégorie des PMA. S'agissant des TRIP, même si les besoins particuliers des PMA étaient pris en considération dans le préambule, le délai de 10 ans n'était pas suffisant. Tant qu'un pays demeurait dans la catégorie des PMA, il devait être dispensé de prendre des engagements concernant les TRIP. Les dispositions relatives aux services, en dépit de l'intention déclarée, étaient trop vagues et trop imprécises. En outre, les PMA n'étaient pas censés prendre des engagements initiaux, principe qui devait être incorporé dans le projet d'acte final.

197. Pour la représentante de la Jamaïque, l'on s'accordait à reconnaître qu'un dénouement positif des Négociations d'Uruguay, se traduisant par un renforcement des règles et des disciplines multilatérales régissant le commerce international, contribuerait à revitaliser la croissance économique mondiale, notamment en encourageant le commerce et l'investissement grâce à une confiance nouvelle dans les règles du jeu. Il fallait pour cela supposer que celles-ci reposeraient sur des droits et des devoirs équilibrés pour tous les intervenants et faciliteraient la libre concurrence et un meilleur accès aux marchés. Il était en outre généralement admis que l'incapacité de conclure les négociations accentuerait le déséquilibre de l'environnement économique international ainsi que certaines tendances qui étaient apparues ces dernières années, telles que le protectionnisme et une prolifération d'accords de libre-échange au niveau régional et sous-régional, avec leurs effets potentiellement discriminatoires. Un échec entraînerait également un ralentissement du processus de réforme structurelle et de libéralisation commerciale entrepris dans de nombreux pays en développement, ce qui nuirait au commerce mondial. Le Gouvernement jamaïcain demeurait résolu à contribuer à une heureuse issue des négociations et estimait que celles-ci devaient tenir

compte des intérêts de tous les participants de façon équilibrée et équitable, tout en veillant à ce que les préoccupations particulières des pays en développement soient dûment prises en considération.

198. La représentante partageait l'opinion selon laquelle le projet d'acte final et la Déclaration de Punta del Este devaient continuer de former la base des négociations dans leur phase finale et être complétés par un ensemble d'engagements précis dans le secteur de l'accès aux marchés. Celui-ci passait pour être sans doute le principal élément d'appréciation qui permette de quantifier les avantages conférés aux pays en développement dans le cadre des négociations. La mesure dans laquelle les principales puissances commerciales offrirait des débouchés, ainsi que l'inclusion de secteurs présentant un intérêt pour les pays en développement, tels que les produits agricoles et tropicaux et les produits provenant de ressources naturelles, étaient quelques-uns des critères selon lesquels les résultats des négociations devaient être évalués.

199. La représentante a exprimé l'espoir que, dans les négociations sur l'accès aux marchés, il serait tenu compte des mesures de libéralisation des échanges prises par les pays en développement.

200. Il était néanmoins difficile d'envisager de conclure les négociations sans opérer diverses transformations de fond de façon à prendre en considération certaines préoccupations importantes manifestées par plusieurs participants. Il était essentiel de procéder à une évaluation des résultats obtenus, conformément aux dispositions de la section G de la Partie I de la Déclaration de Punta del Este, pour faire en sorte que les pays en développement bénéficient d'un traitement différencié et plus favorable.

201. La question du régime appliqué par la Communauté économique européenne aux importations de bananes et de ses incidences apparentes pour les exportations de bananes en provenance d'Amérique latine était d'une importance vitale pour la Jamaïque, ainsi que pour plusieurs autres pays en développement du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et pour les pays d'Amérique latine. Le fait que des pays, dont la Jamaïque, avaient souscrit à des obligations juridiques, contractuelles et contraignantes avec la Communauté sur diverses questions, notamment l'accès aux marchés pour la banane, signifiait que leurs droits devaient être honorés et respectés.

page 4

Le Gouvernement jamaïquain espérait que, dans le cadre des négociations, les engagements contractuels d'ordre général pris par la Communauté envers les pays ACP au titre de la Convention de Lomé seraient tenus et observés.

202. Enfin, il était probable que les pays importateurs nets de denrées alimentaires, notamment la Jamaïque, se heurteraient à de graves difficultés du fait de la hausse des prix mondiaux de ces denrées qui résulterait des réformes du commerce des produits agricoles envisagées dans le projet d'acte final. Il faudrait des ressources nouvelles et supplémentaires pour aider ces pays à s'adapter à une telle situation. L'accès - à des conditions de faveur - aux facilités existantes des institutions financières internationales pouvait également être élargi. On pouvait en outre s'efforcer de renforcer la capacité des pays concernés d'accroître leur production agricole, notamment leurs cultures vivrières.

203. Le représentant de l'Uruguay a fait observer que la note du secrétariat avait recensé certaines questions pouvant faire l'objet de négociations multilatérales futures. Si le Conseil du commerce et du développement devait étudier de telles questions, il devait s'y employer indépendamment de l'analyse des faits nouveaux survenus dans les Négociations d'Uruguay. La Déclaration de Punta del Este définissait la marche à suivre et fournissait le cadre nécessaire pour la solution des problèmes les plus urgents du commerce international : il fallait régler ceux-ci avant d'entamer des négociations sur d'autres questions.

204. Le représentant a préconisé une conclusion rapide et équilibrée des Négociations d'Uruguay : rapide, en ce qu'elles devaient s'achever de préférence avant la fin de 1993; et équilibrée, au sens où les résultats devaient englober à la fois un renforcement des disciplines du GATT et une extension de celles-ci à des secteurs auxquels elles ne s'appliquaient pas auparavant, tels que l'agriculture et les textiles. Elles figuraient déjà dans le projet d'acte final, auquel il ne faudrait apporter qu'un minimum de modifications. Un résultat satisfaisant passait également par une amélioration de l'accès aux marchés des pays développés pour les produits présentant un intérêt pour les pays en développement.

205. De nombreux pays en développement avaient apporté une contribution majeure aux négociations, qu'il s'agisse de leurs politiques de libéralisation des échanges ou des offres concrètes qu'ils avaient faites au sujet de l'accès

aux marchés pour les biens et les services, ainsi que dans le secteur de la propriété intellectuelle. Le représentant a rappelé que la Déclaration de Punta del Este recommandait une évaluation finale des résultats des Négociations d'Uruguay. L'Uruguay s'était associé au message transmis par le Président de l'Argentine au nom de 37 pays : il fallait espérer que celui-ci recevrait une réponse sous la forme d'actions concrètes de la part des trois principales puissances commerciales.

206. Le représentant de l'Argentine a estimé que la note du secrétariat était particulièrement nuancée et a formulé certaines observations sur quelques-unes des questions qui y étaient abordées. En premier lieu, il ne pouvait approuver le fait qu'elle mette apparemment l'accent sur les aspects discriminatoires des accords régionaux : il a souligné que l'accord auquel son pays était partie était entièrement conforme aux disciplines multilatérales. Concernant l'agriculture, il a fait état de l'importance que son pays attachait à un accord dans ce secteur, qui soit fondé sur a) le démantèlement des régimes de subventions, tant à la production qu'à l'exportation, b) une réduction des obstacles à l'accès aux marchés, et c) l'adoption de normes multilatérales pour les règlements sanitaires.

207. Le document mentionnait le coût élevé de l'accord relatif aux TRIP pour les pays en développement et notamment l'absence de traitement différencié et plus favorable à leur égard. Cet instrument ne satisfaisait pas l'Argentine mais pouvait être accepté dans le cadre d'un ensemble d'accords négociés. S'agissant des services, le représentant s'associait à l'appréciation figurant dans la note du secrétariat, selon laquelle les pays développés cherchaient à obtenir des concessions supplémentaires dans des secteurs les intéressant, sans que des progrès comparables soient réalisés sur des questions présentant un intérêt prioritaire pour les pays en développement.

208. Les pays en développement avaient participé activement aux négociations et s'étaient montrés plus généreux que les pays développés dans leurs offres d'accès aux marchés pour les biens et les services. Ils n'étaient manifestement pas responsables de l'impasse dans laquelle se trouvaient actuellement les négociations, où une décision rapide et équilibrée s'imposait pour parvenir à une solution. L'Argentine partageait la position d'autres participants aux négociations, selon laquelle les mêmes questions ne pouvaient

page 6

pas être négociées deux fois. Une décision rapide et équilibrée ne pouvait être adoptée que sur la base du projet d'acte final, dans lequel aucune modification autre que mineure ne serait acceptable.

209. Le représentant du Sénégal, se référant en particulier à la déclaration du Directeur général du GATT, a dit que le monde entier attendait avec impatience mais aussi avec inquiétude de nouveaux progrès dans les Négociations d'Uruguay. Son pays s'associait au message envoyé par le Président Menem de l'Argentine et aux déclarations faites au nom de l'Afrique et des pays les moins avancés. Le Sénégal mettrait tout en oeuvre, dans les limites de ses moyens et de ses capacités et dans le strict respect des principes généraux de la Déclaration de Punta del Este, pour s'acquitter de ses obligations. Dans les négociations, le Sénégal comptait sur une ouverture décisive des marchés pour ses exportations afin d'obtenir les ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs de développement. Il était regrettable que l'on n'ait guère enregistré de progrès - si tant est qu'il y en ait eu - dans le secteur de l'accès aux marchés, qui était d'une importance cruciale pour les pays en développement. Il fallait relancer dans les meilleurs délais le multilatéralisme dans ce domaine, pour peu que les gouvernements manifestent la volonté politique nécessaire. Des initiatives appropriées de la part des délégations des Etats-Unis et de la Communauté économique européenne étaient vivement attendues et il fallait espérer que l'on ferait preuve de compréhension à l'égard des préoccupations des pays en développement, notamment les PMA. Concernant le problème du régime d'importation de la banane dans la Communauté, le représentant a appuyé la déclaration de la représentante de la Jamaïque. Pour finir, il a préconisé un système commercial multilatéral fondé sur des règles et des disciplines améliorées et non discriminatoires, issues des Négociations d'Uruguay qui devaient déboucher sur des résultats positifs et équilibrés.

210. Le représentant de l'Inde a jugé rassurant d'entendre le représentant de la Communauté économique européenne affirmer que celle-ci était à présent prête à conclure les négociations sur la base des ajustements opérés. Il a exprimé l'espoir que cette position ne serait pas modifiée à la suite de processus politiques intervenant dans les Etats membres. De même, la détermination du Japon de poursuivre ses efforts pour coopérer avec les autres participants aux Négociations d'Uruguay en vue d'achever celles-ci dans les

meilleurs délais et de manière fructueuse était la bienvenue. Le représentant a également noté que la représentante des Etats-Unis avait déclaré que l'objectif de son pays était de parvenir à un accord satisfaisant et non pas simplement d'en finir rapidement. Les avantages qui découleraient d'un dénouement fructueux, équilibré et équitable des négociations, fondé sur la Déclaration de Punta del Este, étaient manifestes pour toutes les parties. Si les négociations s'achevaient promptement, elles pourraient même aider à surmonter la récession actuelle et permettraient, il fallait l'espérer, d'asseoir l'environnement commercial international à long terme sur des bases fermes et solides. Elles auraient pour effet de réduire les obstacles aussi bien tarifaires que non tarifaires, et aideraient les pays en développement à exploiter les avantages qu'ils attendaient de leurs réformes et de leur processus de restructuration. Cependant, la recherche d'un accord satisfaisant ne devait pas aboutir à une impasse, auquel cas il n'y aurait aucun accord.

211. De l'avis du représentant, les questions d'accès aux marchés figurant dans le projet d'acte final n'étaient pas toutes "bouclées". L'Inde avait fait part de ses préoccupations sur cet aspect du projet de texte dès le 13 janvier 1992. La question d'un meilleur accès aux marchés pour les pays en développement, notamment dans des domaines tels que les produits en cuir et les textiles, devait assurément être traitée en partie par le biais du projet d'acte final. Si des efforts étaient déployés pour conclure les négociations, il fallait faire en sorte que les résultats soient clairs et équilibrés. Les grandes entités commerciales avaient naturellement une responsabilité plus importante à assumer dans le fonctionnement continu et l'avenir du système actuel et dans les efforts visant à le renforcer.

212. L'Inde avait fait preuve d'une souplesse et d'un esprit de coopération considérables et avait tout mis en oeuvre pour contribuer à une conclusion rapide des négociations. Dans le processus de restructuration économique, elle ouvrait ses marchés et escomptait une réciprocité. Avant que les négociations ne s'achèvent, il était souhaitable de procéder à une évaluation des résultats envisagés du point de vue des pays en développement, comme le prévoyait la Déclaration de Punta del Este.

page 8

213. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, après avoir loué l'utilité des documents de base établis par le secrétariat, du point de vue en particulier des pays les moins avancés, a souligné que le Conseil avait pour tâche de veiller à ce que le commerce favorise le développement, l'un et l'autre étant indissociables.

214. En ce qui concernait l'agriculture, principal sujet de préoccupation des grandes nations commerçantes, la question aurait pu être traitée au GATT et pouvait encore être réglée dans le cadre des Négociations d'Uruguay, moyennant la volonté politique nécessaire. Quant aux "profiteurs", les dérogations et sauvegardes prévues dans l'Accord général avaient permis aux agriculteurs des pays développés de bénéficier d'avantages sans contrepartie depuis près d'un demi-siècle. Paradoxalement, tandis que l'accumulation, la spécialisation verticale et la diversification horizontale allaient bon train dans ces pays, les produits agricoles tropicaux avaient été librement exploités par le marché, ce qui conférait une valeur supplémentaire aux produits de l'industrie.

215. Bien que nul ne contestât l'importance d'un système commercial multilatéral, pareil système pouvait être extrêmement injuste, en particulier pour les pays sous-développés, s'il était fondé sur l'accumulation de pouvoirs et de richesses. Il fallait bien voir que ceux qui avaient le plus besoin du système commercial multilatéral étaient ceux qui avaient aussi le plus besoin d'accéder aux marchés.

216. Le Conseil du commerce et du développement - organe important de la CNUCED et, partant, de l'Organisation des Nations Unies - devait convaincre ceux qui pouvaient libéraliser le marché quand bon leur semblait qu'il était trop facile de prêcher la bonne gestion aux pays sous-développés en faisant abstraction de tout ce que cela impliquait sur le plan du transfert de ressources, vu le caractère arbitraire des forces du marché.

217. Il était capital que le projet d'acte final des Négociations d'Uruguay tienne compte des intérêts des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés. Il importait également que les résultats de ces négociations soient évalués du point de vue des pays en développement, conformément à la Déclaration de Punta del Este (Partie I, section G).

218. Les PMA avaient à maintes reprises prié les participants aux négociations de veiller à ce que l'engagement énoncé dans la section B vii) de la Partie I

débouche sur l'octroi d'un traitement spécial et plus favorable aux pays les moins avancés. La République-Unie de Tanzanie et d'autres PMA avaient récemment fait part au Président du Comité des négociations commerciales de leurs préoccupations concernant le projet d'acte final. La communication soulignait notamment que, pour ce qui était des questions nouvelles, il ne fallait pas fixer des délais arbitraires et trop courts, préjudiciables au développement. Dans les nouveaux domaines, comme dans d'autres, les PMA devraient se voir accorder un traitement spécial et plus favorable. L'acte final devrait prévoir, entre autres, les dispositions suivantes : i) les PMA devraient être exemptés, à titre non réciproque, de toutes les obligations prévues dans l'accord sur les TRIM, et être autorisés à recourir à ces mesures pour développer leur potentiel d'exportation, soutenir leur balance des paiements et protéger leurs industries naissantes tant qu'ils resteraient dans la catégorie des pays les moins avancés; ii) pour les TRIP, les PMA devraient être dispensés d'assumer de nouvelles obligations aussi longtemps qu'ils seraient considérés comme tels; et iii) dans le domaine des services, les PMA ne devraient pas être tenus de prendre des engagements initiaux pour pouvoir adhérer au GATS.

219. Le représentant de la Roumanie a dit que son pays figurait parmi les 37 Etats qui avaient adressé un message collectif aux grandes nations commerçantes pour leur demander de mener rapidement à bonne fin les Négociations d'Uruguay. Il espérait que ce message serait bien accueilli et que les questions en suspens seraient réglées de façon judicieuse et équilibrée. Les Négociations d'Uruguay devraient beaucoup contribuer à la libéralisation du commerce international ainsi qu'à l'amélioration et au renforcement du système commercial multilatéral, qu'il convenait de fonder sur des règles et disciplines claires. Elles devraient aussi faciliter l'adoption de nouvelles politiques commerciales et l'essor du commerce dans tous les pays, y compris ceux qui étaient en train de passer à une économie de marché.

220. Le représentant du Mexique a rappelé que, d'après la Déclaration de Punta del Este, les Négociations d'Uruguay auraient dû être achevées deux ans plus tôt. Le commerce mondial était menacé par le protectionnisme qui risquait de gagner encore du terrain si ces négociations n'étaient pas rapidement menées à bien. Sans une action résolue la situation ne ferait qu'empirer.

page 10

De nombreux appels avaient été lancés en faveur d'une conclusion rapide des négociations, dont le message envoyé récemment par le Président de l'Argentine au nom des 37 pays. Malheureusement, les principaux participants aux négociations n'avaient pas répondu concrètement à ces appels. Le représentant les priait de nouveau instamment d'assumer leurs responsabilités et de jouer leur rôle de chefs de file.

221. L'OCDE avait rappelé au Conseil que la myopie de certains gouvernements entraînait de lourdes pertes. Ils avaient perdu de vue le fait que les négociations ne portaient pas seulement sur le commerce des produits agricoles, sous-estimant les avantages qui pouvaient en découler pour leurs producteurs de services, de biens d'une haute technicité et de produits pharmaceutiques, entre autres.

222. Le Mexique avait joué un rôle constructif dans les négociations, coopérant à la formation d'un consensus sur diverses questions et faisant d'importantes concessions qui avaient largement profité aux pays les plus puissants, aussi n'hésitait-il pas à exhorter de nouveau les grandes nations commerçantes à assumer leurs responsabilités, à poursuivre les discussions pour que les négociations débouchent rapidement sur des résultats équilibrés, ainsi qu'à refouler le protectionnisme.

223. Le représentant de l'Egypte, parlant au nom du Groupe africain, a déclaré qu'un échange de vues libre, positif et approfondi entre toutes les délégations ne pouvait que servir l'intérêt général. A propos de la documentation, il estimait que la CNUCED avait compétence pour suivre l'évolution des négociations, puisqu'elle avait pour mandat d'examiner les questions commerciales internationales qui influent sur le développement.

224. De nombreux pays du tiers monde, en particulier en Afrique, s'intéressaient de près aux résultats des Négociations d'Uruguay. Il était important d'étudier de façon approfondie le coût et les avantages de ces négociations au stade actuel et d'en évaluer les résultats globaux pour voir s'ils étaient conformes aux objectifs de la Déclaration de Punta del Este.

225. Les négociations n'étant pas terminées, on ne savait pas encore si les engagements concernant l'accès aux marchés pris par les divers partenaires commerciaux faciliteraient vraiment l'exportation des produits importants pour les pays en développement.

226. Le représentant a souligné que les réformes entreprises par les pays d'Afrique rendaient plus nécessaire encore la participation active de ces pays aux négociations multilatérales visant à libéraliser et accroître les échanges mondiaux dans le cadre de disciplines multilatérales plus efficaces et plus strictes. Un nombre croissant de pays africains participaient à ces négociations, ce qui semblait être la seule façon d'assurer la prise en compte des besoins des partenaires commerciaux les plus faibles, en particulier des PMA, dans un système commercial multilatéral en pleine évolution.

227. L'intérêt de ces pays tenait à une prise de conscience croissante de la complémentarité et des liens entre le succès de l'ajustement structurel et l'amélioration des débouchés ou des conditions d'accès aux marchés pour leurs exportations, notamment celles de produits agricoles, de textiles, de produits de base et de produits tropicaux.

228. Les services jouaient un rôle croissant dans le développement des pays africains et d'autres pays du tiers monde, et il était capital que les résultats des Négociations d'Uruguay dans ce domaine contribuent au progrès économique de l'Afrique. Il fallait notamment, dans le cadre du GATS, prendre en considération et promouvoir les modes de livraison et tous les secteurs importants pour ces pays, prévoir un maximum de souplesse quant au niveau des engagements initiaux et tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés.

229. En tant que membres peu puissants de la communauté commerciale, les pays d'Afrique avaient toujours été favorables au renforcement des règles et des disciplines pour accroître la transparence, la prévisibilité et, partant, la sécurité des relations commerciales. Les Négociations d'Uruguay avaient permis de faire certains progrès dans ce domaine, en ce qui concernait en particulier l'application de mesures de sauvegarde, l'imposition de droits compensateurs et l'adoption de mesures antidumping. Les règles et mesures de protection unilatérales prises par les grandes nations commerçantes faisaient peser une menace de plus en plus lourde sur les pays d'Afrique, qui n'avaient pas les moyens de les contrecarrer efficacement.

230. L'Egypte, au nom des pays africains, avait proposé officieusement un certain nombre de modifications au projet d'acte final dans le domaine de l'agriculture et des TRIP, en vue de redresser la balance. Une étude de

page 12

la CNUCED et plusieurs autres études préliminaires avaient conclu que les pays d'Afrique, dans l'ensemble, allaient être perdants dans l'affaire.

231. Le projet d'acte final ne faisait qu'effleurer, dans une déclaration jointe en annexe, la question des effets de la libéralisation du commerce des produits agricoles sur les pays importateurs nets de produits alimentaires, sans proposer de mesures concrètes pour contrebalancer ces effets négatifs, ne fût-ce que partiellement.

232. L'accord sur les TRIP était la seule partie du projet d'acte final qui ne prévût aucun traitement spécial et différencié, hormis une période de transition plus longue, pour permettre aux pays en développement de mettre en oeuvre les dispositions convenues. Or, le renforcement des compétences techniques, par le biais du transfert de technologie à des conditions favorables, demeurait indispensable pour soutenir les efforts de développement, faute de quoi la libéralisation des échanges ne contribuerait guère au progrès économique des pays du tiers monde. Les obligations énoncées dans l'accord sur les TRIP imposaient de lourdes contraintes à ces pays.

233. A propos des mesures concernant les investissements, le représentant a fait observer que, si des disciplines multiples dans un domaine où les partenaires étaient inégaux étaient préférables à l'absence totale de règles, du point de vue des partenaires les plus faibles, l'accord sur les TRIM engageait simplement les gouvernements sans prévoir d'obligations équivalentes pour les entreprises privées afin de lutter contre les pratiques commerciales restrictives qui faussaient gravement les échanges. La période de transition accordée aux pays du tiers monde n'était pas suffisante pour répondre aux besoins de développement. Quant à la question des structures et des mécanismes, elle restait à négocier, mais il fallait se conformer à l'objectif fondamental fixé à Punta del Este. Les conditions imposées aux membres de l'Organisation multilatérale du commerce modifieraient les droits et obligations des parties contractantes à l'Accord général, en particulier dans le cas des petits partenaires commerciaux.

234. Il fallait espérer qu'avant l'achèvement des négociations, les partenaires commerciaux tiendraient compte des préoccupations légitimes du Groupe africain, ce qui était indispensable si l'on voulait que ces négociations débouchent sur les résultats équilibrés tant attendus.